



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

cyclomoteurs

Question écrite n° 52426

Texte de la question

M. Léonce Deprez se référant à la réponse à sa question écrite n° 30641 du 31 mai 1999 (Journal officiel, Assemblée nationale, 4 septembre 2000) s'étonne auprès de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement que la décision interministérielle du 26 novembre 1997 relative à l'immatriculation de tous les cyclomoteurs ne soit pas encore entrée en application et ne le sera qu'au 1er janvier 2001, ayant « dû être retardée pour des raisons d'ordre technique ». Il lui demande les raisons techniques pour lesquelles il a fallu plus de trois années pour appliquer une décision interministérielle de l'actuel gouvernement, s'agissant, de surcroît, d'une mesure apparemment simple et attendue, notamment par les maires de France qui sont, au quotidien, confrontés à la circulation des cyclomoteurs dans leur commune sans aucun moyen de les contrôler.

Texte de la réponse

Reportée à plusieurs reprises pour des raisons d'ordre technique, au nombre desquelles figure notamment la mise à niveau de l'application informatique permettant l'établissement des cartes grises, l'immatriculation des cyclomoteurs n'a pas été mise en oeuvre le 1er janvier 2001. En effet, différentes études réalisées sur ce sujet ont mis en évidence les difficultés très importantes que l'application de cette mesure était susceptible d'entraîner. Il n'est pas possible d'indiquer, à l'heure actuelle, dans quels délais il sera possible, le cas échéant, de faire entrer cette mesure en application.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 52426

Rubrique : Automobiles et cycles

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 octobre 2000, page 5865

Réponse publiée le : 9 avril 2001, page 2142